

## REGLEMENT DE LA JOSÉPHINE Du 4 AU 12 OCTOBRE 2025

La Ville de La Roche-sur-Yon organise, du samedi 4 octobre au dimanche 12 octobre 2025, la 11<sup>ème</sup> édition de La Joséphine, course et marche au profit de la lutte contre le cancer du sein.

Une formule hybride est proposée avec le rassemblement collectif dans les rues de La Roche-sur-Yon le dimanche 12 octobre 2025 ET la possibilité de marcher ou courir dans les communes partenaires entre le samedi 4 octobre et le vendredi 10 octobre 2025.

### LE PARCOURS :

Boucle d'environ 5 km à parcourir, non chronométrée.

2 catégories sont proposées :

- Course
  - inscriptions ouvertes uniquement aux femmes
  - à partir de 16 ans (nées en 2009 et avant)
- Marche
  - inscriptions ouvertes uniquement aux femmes
  - à partir de 12 ans (nées en 2013 et avant)

Il est vivement recommandé de porter un t-shirt rose pour afficher son engagement pour la Joséphine et ainsi amplifier la vague rose sur toute la Vendée. Deux solutions sont possibles : réutiliser son t-shirt d'une édition précédente ou réserver un t-shirt non millésimé lors de l'inscription 2025 (dans la limite des stocks disponibles).

### **Dimanche 12 octobre 2025 à La Roche-sur-Yon**

Départs simultanés pour la course et la marche, Boulevard Aristide Briand (au niveau de la Place de la Vendée) à 11h.

Arrivées Place de la Vendée.

La course et la marche sont ouvertes uniquement aux personnes inscrites dans la catégorie correspondante et munies d'un **bracelet millésimé "Joséphine" de l'édition 2025**. **Les personnes sans bracelet ne seront pas admises à prendre le départ.**

### **Du samedi 4 octobre au vendredi 10 octobre 2025 :**

Chaque participante s'engage à parcourir « à allure libre » (sans classement, sans chronométrage), un circuit d'environ 5km de son choix.

Le principe est le suivant : « courir ou marcher 5km où vous voulez, quand vous voulez », entre le 4 octobre et le 10 octobre 2025. La participante s'engage bien évidemment à choisir un parcours adapté à son niveau physique et ouvert au public. La participante peut si elle le souhaite répéter plusieurs parcours de 5km, pendant toute la durée de La Joséphine, entre le 4 octobre et le 10 octobre 2025. **De nombreuses communes de Vendée sont partenaires de l'édition 2025** et proposent un parcours de 5 kms sur leur territoire. La liste des communes partenaires est à retrouver sur : [www.larochesuryon.fr/lajosephine](http://www.larochesuryon.fr/lajosephine)

### TARIFICATION :

Course et marche :

- Option AVEC t-shirt : 10 € dont 6€ reversés à La Ligue contre le cancer
- Option SANS t-shirt : 10 € dont 9€ reversés à La Ligue contre le cancer

### INSCRIPTIONS :

Du mercredi 27 août jusqu'au samedi 12 octobre 15h, inscriptions par paiement sécurisé uniquement sur le site [www.larochesuryon.fr/lajosephine](http://www.larochesuryon.fr/lajosephine)

**>>> Attention, pour les participantes qui souhaiteraient retirer leur t-shirt et/ou leur bracelet dans les magasins Intersport de Vendée (hors Intersport La Roche-sur-Yon) et à L'Île d'Yeu, la date butoir des inscriptions est avancée au dimanche 28 septembre 23h59** (dans la limite des stocks disponibles).

**>>> A partir du lundi 29 septembre 2025, seuls les retraits à Intersport La Roche-sur-Yon et Place de la Vendée à La Roche-sur-Yon (uniquement le samedi 11 octobre de 13h à 18h) resteront possibles.**

**Aucune inscription ne peut être effectuée par courrier ou par téléphone.**

**Aucune inscription sur place le jour de l'événement.**

**Aucun certificat médical n'est exigé pour l'inscription** puisque vous participez à une épreuve de course ou de marche à "allure libre", non chronométrée et non classée. En revanche, votre responsabilité sera engagée en cas d'accident sur le parcours course et marche.

Les enfants mineurs participent à La Joséphine sous la responsabilité de leur(s) représentant(s) légal(ux). **Pour les mineurs, obligation de compléter l'autorisation du (ou des) représentant(s) légal(ux) intégrée dans le formulaire d'inscription en ligne.** Sans cette autorisation, l'inscription ne sera pas validée.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription et son t-shirt à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'événement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident face à ce type de situation.

### RETRAIT DES BRACELETS ET T-SHIRTS :

Les bracelets et/ou les t-shirts "Joséphine", seront à retirer dans les **10 magasins INTERSPORT de VENDEE** et à L'Île d'Yeu du vendredi 3 octobre au samedi 11 octobre 2025 (horaires d'ouverture des magasins et des mairies), ainsi qu'à La Roche-sur-Yon – Place de la Vendée – Village de la Joséphine - uniquement le samedi 11 octobre 2025 de 13h à 18h :

- Magasin Intersport Challans
- Magasin Intersport Chantonnay
- Magasin Intersport Fontenay Le Comte
- Magasin Intersport La Roche-sur-Yon (suite de la liste page suivante)

- Magasin Intersport Les Herbiers
- Magasin Intersport Luçon
- Magasin Intersport Montaigu
- Magasin Intersport Les Sables d'Olonne - Olonne sur Mer
- Magasin Intersport Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Magasin Intersport Saint-Jean-de-Monts
- L'Ile d'Yeu
- La Roche-sur-Yon – Place de la Vendée - uniquement le samedi 11 octobre 2025 de 13h à 18h.

**Aucun retrait de bracelet et t-shirt le dimanche 12 octobre, jour du rassemblement collectif à La Roche-sur-Yon.**

**Une pièce d'identité ainsi que le numéro d'inscription OU le QR code présent dans le mail de confirmation seront exigés le jour du retrait du bracelet et/ ou du t-shirt.** Sans ceux-ci, le bracelet permettant l'accès au sas de départ ainsi que le t-shirt ne seront pas remis. Sans le bracelet, l'accès au départ de la course ou de la marche à La Roche-sur-Yon sera refusé.

Une tierce personne pourra également venir retirer le t-shirt et/ou le bracelet, mais elle devra présenter sa propre pièce d'identité.

#### **HORAIRES DU DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025 :**

- 9h30 // Arrivée des "Joséphines" en centre-ville de La Roche-sur-Yon et mise en place dans les sas de départ sur le Boulevard Aristide Briand.
- 10h40 // Echauffement en musique (10 min.)
- 11h00 // Départ de la course et de la marche

#### **PARTICIPATION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

Le parcours course et marche est accessible aux personnes à mobilité réduite.

La participation des Joëlettes est également possible sur la course **uniquement**, sous réserve que celles-ci suivent les directives de l'organisateur et se positionnent dans le sas de départ, de préférence à l'arrière des dernières coureuses. Les passagères de la Joëlette, ainsi que les accompagnateurs seront obligatoirement inscrits et donc dotés de bracelets.

Le participant est responsable de son engin. Pour des questions de sécurité (physique et matérielle), l'organisateur incite fortement les participants à prendre connaissance du parcours en amont de la course.

Il est obligatoire que chaque accompagnateur des Joëlettes dispose d'une assurance responsabilité civile.

Il est également obligatoire que la participante en fauteuil roulant électrique, dispose d'une assurance pour ledit fauteuil.

#### **RAVITAILLEMENT**

Le parcours s'effectue en autonomie totale, aucun ravitaillement ne sera proposé sur le circuit. L'organisateur conseille aux participantes de prévoir leur propre gourde d'eau.

Un léger ravitaillement sera cependant proposé à l'arrivée des "Joséphines".

#### **ENVIRONNEMENT / RAVITAILLEMENT**

Dans le cadre de la sensibilisation au respect de l'environnement via notre démarche manifestation "éco-responsable", aucun déchet ne devra être jeté sur le parcours.

#### **ASSISTANCE / SECURITE**

Secouristes – Suiveurs – Signaleurs — Médecins équipés de défibrillateurs.

Les participantes s'engagent à respecter la signalétique ainsi que les indications qui leur seront données. Aucun suiveur ou accompagnateur n'est autorisé à pénétrer sur les parcours. Tout contrevenant sera exclu. Les participantes non inscrites seront exclues également. Les participantes s'engagent à respecter les consignes de sécurité, en particulier à observer les règles du Code de la Route et les directives relatives à l'encadrement de l'événement.

Les participantes devront avoir pris connaissance des arrêtés de circulation et de stationnement, qui seront publiés sur le site de la Ville ([www.larochesuryon.fr](http://www.larochesuryon.fr)), avant le départ.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériels des participants.

#### **RESPONSABILITE CIVILE / INDIVIDUELLE ACCIDENT**

L'organisateur est assuré pour les risques civils de l'épreuve auprès de la société d'assurances SMACL. Les participantes doivent souscrire une assurance responsabilité civile personnelle. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance pour raison de santé ou tout autre incident non imputable à l'organisateur. Il est rappelé par ailleurs que les "Joséphines" participent à l'événement sous leur propre responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration lors de l'inscription. Il est strictement interdit de participer sans inscription, tout contrevenant sera susceptible d'engager sa responsabilité et l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

#### **ACCOMPAGNATEURS**

Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnateur à vélo, à rollers, à trottinette, à skate, sur hoverboard, quelque soit son âge, n'est autorisé sur le circuit de la course et de la marche. Seuls les accompagnateurs de joëlettes sont autorisés.

Les animaux sont interdits à l'exception des chiens guides de personnes malvoyantes.

#### **DROIT A L'IMAGE**

En m'inscrivant à La Joséphine, je cède gracieusement à la Ville de la Roche-sur-Yon et à La Roche-sur-Yon Agglomération le droit d'utiliser mon image et/ou celle de mon enfant mineur résultant des photographies et/ou vidéos prises dans le cadre de cet événement. J'autorise la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération à reproduire ces photographies et/ou vidéos et à les exploiter sur tous supports écrits ou numériques, et notamment sur leurs sites internet et comptes officiels Facebook, Instagram et Twitter, sur les magazines d'information, flyers, dépliants, affiches (tous formats), films et supports d'exposition, en France et dans le monde pour une durée de 5 ans, à compter de l'événement sportif. La Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération s'engagent à utiliser mon image exclusivement à des fins d'information et de promotion du territoire dans le cadre d'une exploitation non commerciale.

### **PROTECTION DE LA VIE PRIVEE / RGPD**

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978, modifiée dite "informatique et libertés", l'organisateur informe la participante que ses données personnelles vont être recueillies et faire l'objet d'un traitement. En validant leur inscription, les concurrentes donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Ville de La Roche-sur-Yon.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 "relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données", l'utilisateur peut exercer son droit d'accès et de portabilité aux données le concernant, les faire rectifier, les faire supprimer en écrivant à "Ville de La Roche-sur-Yon - Hôtel de Ville et d'Agglomération - Place du Théâtre - BP 829 - 85021 La Roche-sur-Yon Cedex".

### **CONSIGNES LIEES A L'EPIDEMIE COVID-19**

En fonction de l'évolution de l'épidémie de Covid-19, l'édition 2025 pourrait éventuellement être adaptée ou modifiée. Afin d'éviter tout risque, les participantes s'engagent à respecter les directives gouvernementales, ainsi que les consignes pouvant être données par l'organisateur durant La Joséphine 2025.

### **ANNULATION COURSE**

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou ministérielle, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participantes, la Ville de La Roche-sur-Yon se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'évènement, sans que les participantes ne puissent prétendre à une indemnité ou à un dédommagement.

Les participantes en seront prévenues par tous moyens possibles.

**En s'inscrivant, la participante reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.**